Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 083-218300507-20240619-2024_115-DE

(re)generations

X neede.

Annexe de la convention de partenariat DRAGUIGNAN

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Draguignan et l'association Neede, cette annexe précise les modalités de mise en œuvre du dispositif Ré-Générations choisies par la Ville de Draguignan.

Action à mettre en œuvre : Transformation participative du lieu d'éducation
La Ville de Draguignan sollicite l'association Neede pour la réalisation d'un diagnostic et la présentation de préconisations de transformation de l'école des Marronniers au regard des enjeux de transition écologique.
Ces livrables seront réalisés et présentés par les élèves de l'école à partir d'ateliers de sensibilisation ; et par les services de Neede suite à des entretiens menés avec les enseignants, les agents et les éventuels prestataires intervenant dans l'école.

Nombre de classes intégrées dans le projet :
La Ville de Draguignan souhaite engager les 5 classes de l'élémentaire et 3 classes de grande section dans le projet.
Chaque classe de l'élémentaire participera à 4 ateliers et les classes de maternelle à 2 ateliers de sensibilisation participatif.

Déroulé prévisionnel du dispositif :

- Juin 2024 : Présentation du dispositif à la communauté éducative
- Septembre 2024 : Formation de la communauté éducative aux enjeux de la transition écologique
- Octobre 2024 : Evènement de lancement du projet
- Octobre 2024 à avril 2025 : Animation des ateliers participatifs
- Juin 2025 (semaine du développement durable) : évènement de clôture du dispositif

Modalités financières

- Mise en œuvre du dispositif Transformation du lieu d'éducation (5 classes de l'élémentaire) – 15 000 €
- 1000 € par classe supplémentaire : 3 000 euros

Budget Transformation des 8 classes de l'école des Marronniers : 18 000 €

A la signature de la convention un acompte de 30% devra être versé à l'association. Le versement du solde sera versé par tranche au fur et à mesure de la réalisation des actions du projet de Transformation du lieu d'éducation.
Toute demande complémentaire donnera lieu à une réévaluation financière de la contribution de la collectivité.